

2019-03-05 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Anselme, tenue le 5 mars 2019 au 134, rue Principale à Saint-Anselme.

Sont présents: MM. Yves Turgeon, maire
Dominic Bernier, conseiller
Dominic Blais, conseiller
Réal Audet, conseiller
André Gagnon, conseiller
Alain Carrier, maire suppléant

Est absent: M. Marial Morin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

Le maire, Yves Turgeon, déclare que la séance est ouverte à 19 h 30. Louis Felteau, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

20190305-01 Il est proposé par Alain Carrier, appuyé par Dominic Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé en précisant que le point « Sujets divers » demeure ouvert.

Approbation du procès-verbal

20190305-02 Les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance du 5 février 2019. Sur proposition de Dominic Blais, appuyée par André Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal tel que rédigé.

Rapport concernant les activités du maire

Le maire fait rapport des activités auxquelles il a participé au cours du mois de février 2019.

Le maire sera au bureau municipal le mardi 12 mars, entre 14 heures et 18 heures, afin de rencontrer les citoyens qui désirent discuter des sujets qui les préoccupent.

Désignation de la salle « Léopoldine-Caron »

20190305-03 Attendu que le Cercle de Fermières de Saint-Anselme souhaite identifier la salle des métiers située sous la bibliothèque municipale;

Attendu que Léopoldine Caron a œuvré pendant plusieurs décennies au sein du Cercle;

Attendu qu'il y a lieu de pérenniser le nom de madame Caron afin de conserver en mémoire tout le travail qu'elle a accompli au sein de ce groupe;

Par ces motifs, il est proposé par André Gagnon, appuyé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner la salle des métiers située sous la bibliothèque municipale sous le nom de salle « Léopoldine-Caron ».

Adjudication du contrat pour la réalisation de travaux de réfection du rang Saint-Pierre et du chemin Saint-Marc

20190305-04

Attendu que la Municipalité a demandé des soumissions pour la réfection du rang Saint-Pierre et du chemin Saint-Marc;

Attendu que neuf soumissions ont été déposées soit:

➤ Construction B.M.L., Division Sintra inc.	2 644 425,00 \$;
➤ Construction et Pavage Portneuf inc.	2 779 925,11 \$;
➤ Construction Abénakis inc.	2 853 701,48 \$;
➤ Gilles Audet Excavation inc.	2 954 597,53 \$;
➤ Construction Lemay inc.	2 988 775,13 \$;
➤ P.E. Pageau inc.	3 043 228,55 \$;
➤ Les entreprises JRMorin inc.	3 094 932,69 \$;
➤ Les entreprises Lévisiennes inc.	3 176 909,89 \$;
➤ Les Excavations Lafontaine inc.	3 200 641,82 \$;

Attendu que la plus basse proposition conforme a été déposée par Construction B.M.L., Division Sintra inc. pour la somme de 2 644 425,00 \$ soit 1 706 342 \$ pour le chemin Saint-Marc et 938 083 \$ pour le rang Saint-Pierre;

Par ces motifs, il est proposé par Dominic Bernier, appuyé par Réal Audet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat pour la réalisation de travaux de réfection du rang Saint-Pierre et du chemin Saint-Marc à Construction B.M.L., Division Sintra inc. au montant de 2 644 425,00 \$, incluant les taxes;

Que la présente résolution est nulle et sans effet tant que la Municipalité n'aura pas obtenu toutes les autorisations requises en vertu de la loi notamment celle du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que les travaux de réfection du chemin Saint-Pierre seront financés de la façon suivante :

- un emprunt de 590 526 \$, décrété en vertu du règlement n° 424 et financé en vertu du Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local sur une période de 10 ans;
- la participation de 295 263 \$ de la Municipalité de Saint-Isidore en vertu de la résolution n° 2019-01-37;
- la contribution de 295 263 \$ de la Municipalité de Saint-Anselme en vertu de son fonds de roulement;

Que les travaux de réfection du chemin Saint-Marc seront financés en vertu du règlement n° 424 par un emprunt d'une somme n'excédant pas 2 118 948 \$, remboursable sur une période de 20 ans.

Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), volet 1

20190305-05

Attendu que la Municipalité de Saint-Anselme a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Attendu que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Par ces motifs, il est proposé par Réal Audet, appuyé par André Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Anselme autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

Que Stéphanie Bélanger, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la
Fédération canadienne des municipalités

20190305-06 Attendu que le conseil municipal demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'acquisition de données visant une gestion des actifs municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Anselme doit mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Activité n° 1 - Évaluation de l'état des actifs
- Activité n° 2 - Collecte et intégration de données

Par ces motifs, il est proposé par Réal Audet, appuyé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Anselme consacre 12 500 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Adjudication du contrat pour le service de déneigement

20190305-07 Attendu que la Municipalité a demandé des soumissions pour le service de déneigement de la Municipalité;

Attendu que deux soumissions ont été déposées soit:

	Excavation Bergedac inc.	Gilles Audet Excavation inc.
Option A – 1 an	937 035,90 \$	693 471,71 \$;
Option B – 3 ans	2 867 700,70 \$	2 076 247,29 \$;
Option C – 5 ans	4 876 356,49 \$	3 468 222,88 \$;
Option D – 7 ans	6 966 155,89 \$	5 019 434,83 \$;

Attendu que la Municipalité souhaite accorder le contrat pour une période de 5 ans;

Attendu que la plus basse proposition a été déposée par Gilles Audet Excavation inc. pour la somme de 3 468 222,88 \$;

Par ces motifs, il est proposé par André Gagnon, appuyé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de service de déneigement à la firme Gilles Audet Excavation inc., pour une période de 5 ans, au montant de 3 468 222,88 \$;

Que le maire ou le directeur général/secrétaire-trésorier ou toute personne désignée en vertu de la résolution 20181106-04, sont autoriser à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Adoption du règlement n° 423

20190305-08 Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 janvier 2019 et qu'au cours de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

Par ce motif, il est proposé par Dominic Bernier, appuyé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement n° 423 modifiant les articles 77 et 78 du règlement de zonage n° 60 et ajoutant l'article 78.1 ;

Que ce règlement est reproduit en annexe comme si au long récité (pages 3015-A1 À 3015-A3).

Adoption du règlement n° 425

20190305-09

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 janvier 2019 et qu'au cours de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

Par ce motif, il est proposé par Alain Carrier, appuyé par Dominic Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement n° 425 modifiant l'article n° 12 du règlement de construction n° 59;

Que ce règlement est reproduit en annexe comme si au long récépissé (page 3016-A1).

Adoption du règlement n° 426

20190305-10

Attendu que la Municipalité est propriétaire des immeubles connus comme étant les lots 5 653 214 et 6 191 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester;

Attendu que le conseil souhaite affecter ces lots à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche pour qu'ils soient aliénés ou utilisés à ces fins suivant les règles édictées par la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

Attendu que la valeur marchande (valeur uniformisée au rôle d'évaluation) des immeubles à être transférés est la suivante :

Immeubles	Valeur marchande
5 653 214	174 900 \$
6 191 195	132 000 \$
Total	306 900 \$

Attendu que cette valeur est assimilée à une dépense engagée par la Municipalité en vertu de ladite Loi;

Attendu que ce montant représente moins de 1 % des dépenses prévues au budget pour l'exercice financier 2019, de sorte que le présent règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance du conseil du 5 février 2019 et qu'au cours de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que ce règlement a pour objet d'affecter certains immeubles propriété de la Municipalité à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche conformément à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

Par ce motif, il est proposé par Réal Audet, appuyé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement n° 426 affectant des immeubles de la réserve foncière de la municipalité à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, conformément à la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*;

Que ce règlement est reproduit en annexe comme si au long récépissé (page 3016-B1).

Nomination de représentants au sein du Comité de réflexion concernant l'avenir de l'église de Saint-Anselme

20190305-11

Il est proposé par Dominic Blais, appuyé par Dominic Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner Réal Audet et André Gagnon à titre de représentants de la Municipalité au sein du Comité de réflexion concernant l'avenir de l'église de Saint-Anselme.

Adoption du projet de règlement n° 427-1 modifiant le règlement de zonage n°60 par la modification du nombre de logements maximum autorisé dans la zone 143 R

20190305-12 Il est proposé par Dominic Bernier, appuyé par Dominic Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un projet de règlement n° 427-1 soit soumis afin de modifier le règlement de zonage n°60 par la modification du nombre de logements maximum autorisé dans la zone 143 R;

Que ce projet de règlement est reproduit en annexe comme si au long récite (page 3017-A1) ;

Que ce projet sera soumis à une assemblée publique de consultation le mardi 2 avril 2019 à 19 heures.

Demandes de contributions financières

20190305-13 Il est proposé par André Gagnon, appuyé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière aux organismes énumérés ci-après:

➤ Moisson Beauce	contribution annuelle	0 \$;
➤ Radio Bellechasse	carte de membre	40 \$;
➤ Fondation Jonction pour Elle	déjeuner brunch-bénéfice	40 \$;
➤ Chœur de Bellechasse	dixième anniversaire – 10 cartes	200 \$;
➤ Soutien à Olivier Marquis	journée-bénéfice – prêt de l'aréna	750 \$;
➤ CPA Abénakis	trente-neuvième édition	100 \$.

Que le Conseil autorise l' élu désigné lors de l'activité à être accompagné par la personne qu'il identifie comme étant sa conjointe vu la nature protocolaire, annuelle ou exceptionnelle de l'activité;

Que les frais de déplacement seront remboursés, sur demande, lorsque l'activité a lieu à l'extérieur du territoire de la Municipalité, selon la politique en vigueur.

Entente relative à la fourniture de services en matière de sports de glace entre les cinq entités étant propriétaire d'un aréna sur le territoire de la MRC de Bellechasse

20190305-14 Attendu qu'une entente est intervenue en 2015 entre les municipalités de Saint-Charles de Bellechasse, de Saint-Henri, de Saint-Damien, de Saint-Anselme et la Corporation des loisirs et sports de Sainte-Claire afin d'uniformiser la tarification des heures de glace dans les 5 arénas situés sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

Attendu que les partenaires souhaitent renouveler ladite entente en y apportant des ajustements tarifaires;

Par ces motifs, il est proposé par Réal Audet, appuyé par Dominic Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier l'Entente relative à la fourniture de services en matière de sports de glace entre les cinq entités étant propriétaire d'un aréna sur le territoire de la MRC de Bellechasse;

Que la présente entente couvre la période du 1^{er} août 2019 au 30 avril 2022;

Que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier ou toute personne désignée en vertu de la résolution n° 20181106-04, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Avis de présentation d'un règlement

Avis de motion Je, Dominic Bernier, conseiller, donne avis par la présente, qu'un règlement sera soumis à l'attention du conseil municipal afin de modifier le règlement de zonage n°60 par la modification du nombre de logements maximum autorisé dans la zone 143 R;

Que je dépose, à la table du conseil, une copie du projet de règlement.

Dépôt du rapport relatif au pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

En vertu des dispositions de l'article 961.1 du Code municipal, les rapports suivants ont été déposés :

- rapport du directeur général et secrétaire-trésorier 40 422,22 \$;
- rapport de la directrice générale adjointe 64 650,90 \$;
- rapport du directeur de la sécurité incendie 1 093,70 \$;
- rapport du responsable des travaux publics et de l'hygiène du milieu 40 561,92 \$.

Approbation des comptes

20190305-15 Les membres du Conseil ont reçu copie du bordereau des débours en date du 28 février 2019 et du 5 mars 2019 vers 16 heures. Sur proposition de Réal Audet, appuyé par Dominic Bernier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes, au montant de 546 583,82 \$, soient approuvés pour paiement. Ce document est versé aux archives de la Municipalité sous la cote 207-120.

Ajournement de la séance

20190305-16 Il est proposé par Dominic Bernier, appuyé par Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente assemblée au 19 mars 2019 à 19 h 30.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 51.

Le secrétaire-trésorier,

Le maire,

Louis Felteau

Yves Turgeon

Je, Yves Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.